

# LE MOT DU MAIRE

Le Bulletin communal est un outil de **communication et d'information**. Il ne remplace pas, mais complète, les nombreuses rencontres que nous avons au village où l'on connaît tout le monde. La presse est aussi un outil de communication dont il convient de faciliter la mission.

Dans un monde de plus en plus compliqué, dans une société de plus en plus individualiste et procédurière, les actions ne sont pas toujours comprises. Il faut donc redoubler d'efforts et d'explications. Les lois, règlements, contraintes, comportements, ont beaucoup changé au cours des dernières années et même des derniers mois. Il convient d'en tenir compte.

Selon le Président du Sénat: « *La réalisation d'équipements publics répond à de très nombreuses contraintes qui génèrent des délais dont la commune n'est pas toujours maîtresse... globalement, on peut estimer qu'un délai de 3 à 5 ans entre l'annonce du projet et son entrée en service est un délai normal. Il peut être porté à 8 ou 10 ans pour un équipement particulièrement important ou délicat à monter* ».

Les travaux de la **Traverse** vont reprendre et doivent être terminés avant l'été. Ils se déroulent comme prévus à part une malfaçon des caniveaux qui sera réparée au printemps. Ils ont été possibles après l'accord de financement du Conseil Général. Ce taux est de 47%.

Le Département a donné son accord suite à une étude (route départementale) sous la condition d'étaler sur deux ans ces travaux pour des contraintes budgétaires car il a d'autres demandes en ce domaine (les budgets ne sont pas extensibles).

Par ailleurs le fait d'avoir réalisé tous les réseaux (eau potable, assainissement, eaux pluviales) et l'enfouissement des lignes électriques a permis à notre dossier d'être étudié favorablement. L'éclairage public a été aussi programmé sur deux ans pour des raisons de subventions (celles-ci étant plafonnées).

Financièrement il était aussi indispensable de retrouver notre capacité d'autofinancement, ce qui est possible aujourd'hui les gros emprunts étant arrivés à terme.

Les places (Écoles, de l'Amitié, de la salle polyvalente) ont été subventionnées par le Département et l'Europe. Il convenait de réagir assez vite car aujourd'hui l'Europe ne finance plus ces aménagements.

Pour l'assainissement (collecteur, égouts, station d'épuration...) il en a été de même et les financements exceptionnels étaient disponibles sur ces travaux (cet argent ne nous aurait pas été attribué pour d'autres opérations). Il s'agit donc de programmations qui respectent le bon sens (on fait d'abord les fondations à une maison...) et des impératifs administratifs et budgétaires (des financeurs et de la commune).

Le Conseil Municipal, sereinement et solidairement, essaie de toujours mieux prendre en compte les soucis et problèmes des administrés en considérant l'intérêt général.

Parmi ses préoccupations figurent notamment

- **L'emploi** : bien que ce ne soit pas une compétence communale. L'activité du Val d'Oule, génératrice de 17 emplois, est maintenue à l'année avec l'aide de la commune, l'activité des **artisans et commerçants** protégée (taxe professionnelle non augmentée et maintenue à un taux inférieur à la moyenne, exonération les deux premières années, délivrance de tous les permis de construire, négociations avec les bâtiments de France qui ont toujours abouti, autorisations de voirie, évacuation des déchets non majorée, aménagement du village pour faciliter l'accès aux commerces...).

L'avenir de **l'agriculture** et du **tourisme** est aussi pris en considération: l'étude sur le projet de Parc inter-régional des Baronies concerne aussi notre commune. La protection et l'embellissement du patrimoine (places, traverse, façades, jardin du Fort...) s'ils doivent améliorer le cadre de vie des Mottois à l'année doivent aussi conforter l'activité touristique. Je vous invite à visiter, à ce propos, la très belle exposition actuellement au Syndicat d'Initiative qui témoigne de la volonté de conserver ce patrimoine et de l'améliorer. La réhabilitation de la piscine, le développement du Plan d'eau du Pas des Ondes, l'aménagement du Syndicat d'Initiative s'inscrivent dans ce souci.

- **Les services publics** : ils sont menacés et doivent être défendus,

- **Le logement** : problème national, il concerne aussi notre village. Des pistes sont étudiées et des négociations en cours qui permettent d'espérer une réelle amélioration. Le zonage d'assainissement, des extensions du réseau d'assainissement... sont des étapes indispensables et obligatoires aujourd'hui pour envisager d'étudier une révision du PLU (anciennement POS) . -

**Les personnes âgées, isolées, en difficulté**, sont au cœur de nos préoccupations. Il s'agit de solidarité, même si ce n'est pas une compétence communale. Les plus belles actions sont discrètes et beaucoup d'entre vous, aux côtés des professionnels, s'y consacrent. Qu'ils en soient ici remerciés.

- **Les jeunes et les enfants** sont notre avenir. Nous sommes fiers de consentir de très gros efforts pour l'école (par exemple en salariant deux personnes) aux côtés des enseignants et des parents.

Lorsque je vois le courage de ceux qui investissent, souvent de manière importante, dans notre village et qui doivent croire en son avenir, lorsque je vois le dynamisme des associations et de leurs adhérents, lorsque je vois nos jeunes et nos enfants, je crois que La Motte est encore bien vivante et qu'il convient encore et toujours de se battre pour maintenir ce qui existe et développer ce qui nous fait défaut C'est une oeuvre qui nous concerne tous, personne n'a un monopole dans ce domaine, moi le premier.

Avec le Conseil Municipal je vous souhaite une bonne et heureuse année 2005, une année de paix ,de sérénité, et plus solidaire...

si l'équipe municipale y a contribué nous en serons très heureux, car nos efforts auront été récompensés.

*Roger BESSON*